# METTLER TOLEDO FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Système Global Harmonisé

# Electrolyte KCI 3 mol/l AgCl saturé

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Electrolyte KCl 3 mol/l AgCl saturé

**Code du produit** 59908985, 51343184, 51350074, 51350082

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de laMettler-Toledo GmbHsociété/entrepriseIm Langacher 44

CH-8606 Greifensee

Switzerland

Tel: +41 22 567 53 22 Fax: +41 22 567 53 23 Email: ph.lab.support@mt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 6132 84463

Date d'émission 29.11.2017

Version GHS 2

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement -

Mentions de danger Aucun(e).

Conseils de prudence Aucun(e).

**Informations supplémentaires** Aucun(e).

Identificateur de produit Aucun(e).

**2.3. Autres dangers** Pas de dangers particuliers à signaler.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Solution à base d'eau de sels inorganiques.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Eau déionisée	75% - 90%		NoCAS: 7732-18-5 NoCE: 231-791-2
Chlorure de potassium	10% - 20%		NoCAS: 7447-40-7 NoCE: 231-211-8
Nitrate d'argent	0.01% - 0.1%	Skin Corr. 1B H314, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Ox. Sol. 2 H272	NoCAS: 7761-88-8 NoCE: 231-853-9 NoIndex: 047-001-00-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou

des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas

graves.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en

enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation

de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si

l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion** Rincer la bouche. Appeler un médecin dans les cas graves.



4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

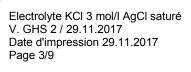
Conseils pour les nonsecouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.





6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'information disponible.

particulière(s)

7.3. Utilisation(s) finale(s)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition**Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

**Protection respiratoire** En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection

respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants résistants aux solvants (caoutchouc

butyle)

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection à manches longues.

**Risques thermiques** Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.
Couleur Incolore.
Odeur Aucun(e).
Seuil olfactif Non déterminé.

**pH:** ~6

Point/intervalle de fusion:
Point/intervalle d'ébullition:
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

Vitesse d'évaporation:
Inflammabilité:
Limites d'explosivité:
Pression de vapeur:
Densité gazeuse:
Non déterminé.

**Hydrosolubilité:** complètement miscible

Coefficient de partage (n- Non déterminé.

octanol/eau):

**Température d'auto-** Non déterminé.

inflammabilité:

Température de décomposition:
Viscosité:

Propriétés explosives:

Non déterminé.

Non déterminé.

non dangéreux(se)

Propriétés comburantes: Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du

Produit

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** Pas d'information disponible.

**10.2. Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

**10.4. Conditions à éviter** Non demandé.

**10.5. Matières incompatibles** Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.



# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Eau déionisée (CAS 7732-18-5)

Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD JOURN) Chlorure de potassium (CAS 7447-40-7) Oral LD50 Rat = 2600 mg/kg (NLM CIP) Nitrate d'argent (CAS 7761-88-8)

Oral LD50 Rat = 1173 mg/kg (NLM\_CIP)

Corrosion/irritation cutanée Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Donnée non disponible.

Cancérogénicité Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

dermale

**Autres données** Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée

comme dangereuse pour la santé à la concentration présente.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Chlorure de potassium (CAS 7447-40-7)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -LC50 96 h Lepomis macrochirus 1060 mg/L [static] (EPA)

Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 750 - 1020 mg/L [static] (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna 825 mg/L (IUCLID)

**Toxicity Data** EC50 48 h Daphnia magna 83 mg/L [Static] (EPA)





Ecotoxicity - Freshwater Algae -

Acute Toxicity Data

EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 2500 mg/L (IUCLID)

Nitrate d'argent (CAS 7761-88-8)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -Acute Toxicity Data

LC50 96 h Poecilia reticulata 0.00512 - 0.00787 mg/L [semi-static]

LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.009 - 0.02 mg/L [flow-through]

(EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.0242 - 0.0484 mg/L [semi-static]

(EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 0.05 - 0.07 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.001339 - 0.001637 mg/L [flow-

through] (EPA)

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.0075 mg/L [semi-static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 0.00839 - 0.1802 mg/L [static]

LC50 96 h Pimephales promelas 0.00452 - 0.00638 mg/L [flow-

through] (EPA)

LC50 96 h Pimephales promelas 0.00181 - 0.00214 mg/L [static]

(EPA)

LC50 96 h Pimephales promelas 0.0064 - 0.0106 mg/L [semi-static]

LC50 96 h Pimephales promelas 0.009 mg/L (IUCLID) LC50 96 h Cyprinus carpio 0.0027 mg/L [semi-static] (EPA)

EC50 48 h Daphnia magna 0.0006 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

**Toxicity Data** 

EC50 48 h Daphnia magna 0.0008 - 0.001 mg/L [Flow through]

(EPA)

EC50 48 h Daphnia magna 0.0008 - 0.0011 mg/L [Static] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité

Devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en

vigueur.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.



## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

**Autres Informations** Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

# **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a

pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Chlorure de potassium (CAS 7447-40-7)			
EU - REACH (1907/2006) - List of	Present		
Registered Substances			
EU - REACH (1907/2006) - List of	Present ([231-211-8])		
Registered Intermediates			
Nitrate d'argent (CAS 7761-88-8)			
EU - Cosmetics (1223/2009) -	Contains silver nitrate. Rinse eyes immediately if product comes		
Annex III - Conditions of Use and	into contact with them.		
Warnings			
EU - Cosmetics (1223/2009) -	Only for colouring eyelashes and eyebrows		
Annex III - Field of Application			
and/or Use			
EU - Cosmetics (1223/2009) -	4 % MAC		
Annex III - Maximum Authorised			
Concentration			
EU - Biocides (1062/2014) - Annex	450 Product type 1 (231-853-9)		
II Part 1 - Supported Substances	▼		
EU - REACH (1907/2006) - List of	Present		
Registered Substances			

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-

jour: 3.

Signification des abréviations et

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

acronymes utilisés 1272/2008 (GHS)



Les principales références bibliographiques et sources de données L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.



